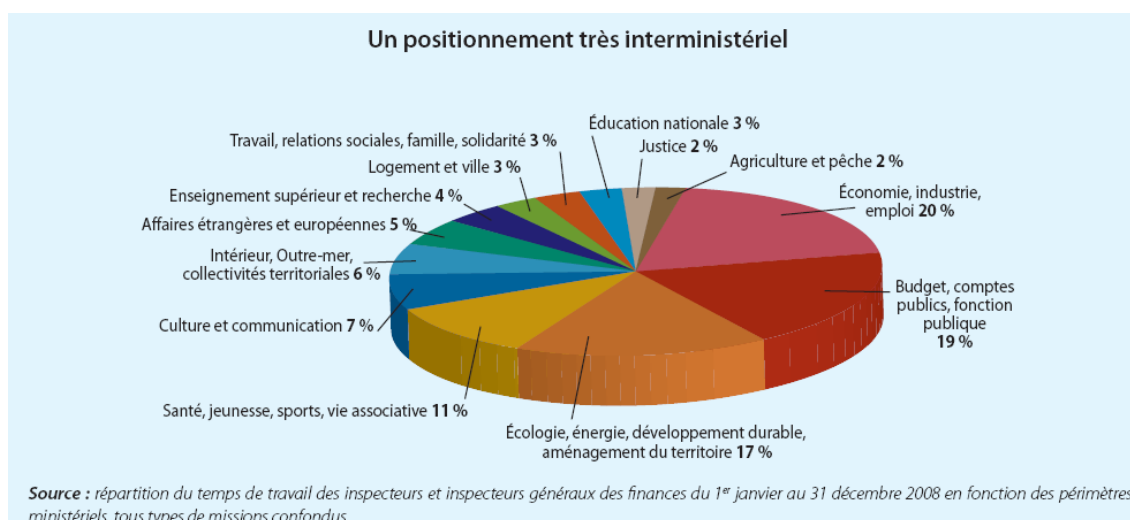


L'IGF : nouvelles missions, nouveaux profils

- Qui sont les inspecteurs des finances ?
- Audit, évaluation, conseil : les missions de l'IGF
- Coopération renforcée avec les institutions financières internationales

En pleine évolution par son recrutement et ses nouveaux profils, l'Inspection générale des finances (IGF) a été fortement sollicitée ces derniers temps par les pouvoirs publics avec la crise économique et financière mondiale. Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, elle dispose néanmoins d'une large autonomie et son caractère interministériel est très marqué. Elle intervient dans des domaines aussi divers que la réforme de l'Etat, la réglementation financière, l'environnement, en mission d'inspection, d'audit interne, d'évaluation ou de conseil. Sa coopération avec les institutions financières internationales s'est aussi accentuée.

Un champ d'intervention étendu



Qui sont les inspecteurs des finances ?

Un service de 130 personnes

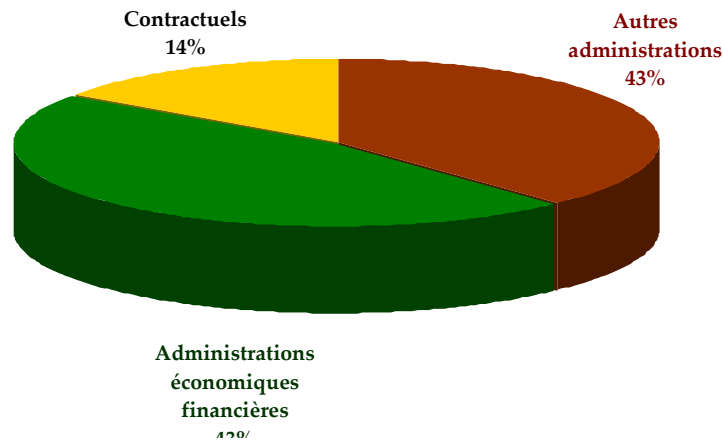
L'IGF est une structure d'environ 130 membres, des « juniors » issus de l'ENA qui passent 4 ans dans au service (« la tournée »), des inspecteurs généraux des finances, les « seniors », qui conduisent ou supervisent les missions et exercent une fonction d'expertise sectorielle en tant que référent pour une direction de Bercy, un ministère ou sur une thématique ; enfin, des services administratifs et financiers qui apportent leur appui logistique.

Une structure en pleine évolution

Depuis la réforme de 2006, l'IGF a diversifié son recrutement : à côté des énarques et des recrues du tour extérieur nommés par l'exécutif, on compte de hauts fonctionnaires en mobilité (sous-préfets, ingénieurs, commissaires-contrôleurs des assurances, magistrats...) et des contractuels. Cette ouverture a permis une diversification des profils et des compétences. En 10 ans, les recrutements externes au corps sont passés de 6% à 24% des effectifs du service. Actuellement, plus de la moitié des cadres faisant fonction d'inspecteur ou d'inspecteur général ne sont pas originaires

d'administrations économiques et financières. La féminisation est passée en 10 ans de 12% à 29% des effectifs.

**L'ouverture aux cadres supérieurs
de la fonction publique et du secteur
(faisant fonction d'inspecteurs et inspecteurs généraux des finances)**



La fin des idées reçues ?

Contrairement aux idées reçues, les membres de l'IGF ne viennent pas tous de l'ENA : aujourd'hui, la moitié des effectifs n'en est pas issue.

Après les 4 ans passés à la « tournée », les inspecteurs se tourneraient majoritairement vers le privé : dans la réalité, seulement 21% d'entre eux optent pour ce secteur.

Le corps des inspecteurs délaisserait le secteur public : or, 57% des 280 membres en activité ont choisi le public. Phénomène nouveau, certains d'entre eux choisissent d'ailleurs de revenir servir l'Etat après avoir exercé plusieurs années dans le secteur privé.

Audit, évaluation, conseil : les missions de l'IGF

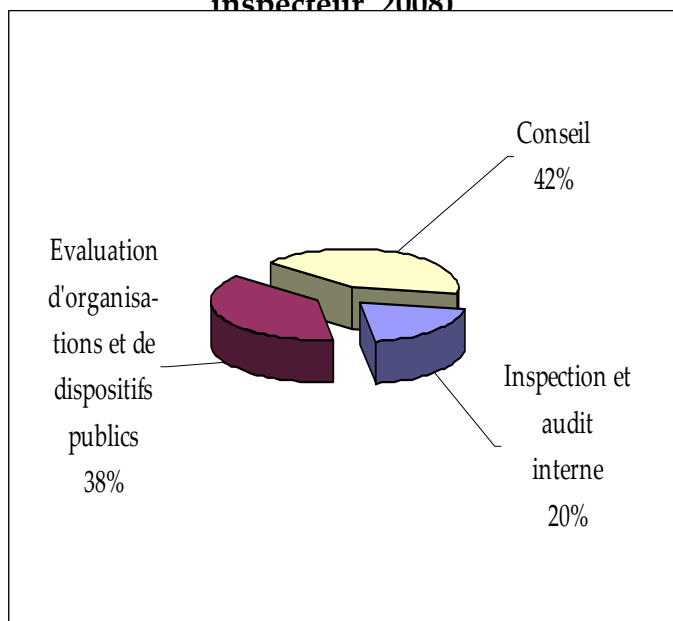
Avec la réforme de 2006, l'IGF exerce une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation en matière administrative, économique et financière.

Elle mène 3 types de missions :

- d'inspection et d'audit interne, axées sur le contrôle de régularité et la lutte contre la fraude. C'est le cœur du métier de l'IGF, sa fonction traditionnelle. Quelques exemples récents : la certification des indicateurs d'intéressement des administrations de Bercy, la vérification de la CCI de Rennes.
- d'évaluation d'organismes et de dispositifs publics afin d'en améliorer l'efficacité. Quelques exemples récents : les partenariats public-privé dans l'administration pénitentiaire, la bibliothèque nationale de France.
- De conseil et de prospective sur des grandes problématiques publiques. Quelques exemples récents : les niches fiscales, l'ouverture du marché des jeux d'argent et de hasard.

Elle peut mener des missions avec d'autres inspections (éducation, affaires sociales...), mais aussi avec des cabinets d'audits.

Répartition des missions de l'IGF par nature (temps inspecteur 2008)



Coopération renforcée avec les institutions financières internationales

L'international représente en moyenne une dizaine de missions par an, mais l'IGF développe, dans ses missions en France, une démarche qui prend en compte les exemples étrangers, le réflexe « benchmark ».

Pour les partenariats à l'international, l'IGF coopère avec le FMI, récemment sur la gestion des établissements publics au Mali, l'analyse des finances publiques au Mexique ; avec la Banque mondiale, sur la revue des dépenses publiques au Burkina-Faso ; avec l'Union européenne, pour le contrôle des fonds communautaires.

Dans le cadre de la coopération technique, des échanges bilatéraux ont eu lieu récemment avec le Maghreb, la Grèce, le Vietnam etc... pour former des inspecteurs des finances locaux.

Pour en savoir plus

Le site de l'IGF

<https://www.igf.minefi.gouv.fr/>